

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 46^e année - N° 44 - Jeudi 5 décembre 2024

Impressum - Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance sur les pharmacies, les produits thérapeutiques et les stupéfiants

Modification du 26 novembre 2024

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, arrête:

I.

L'ordonnance du 5 décembre 2006 sur les pharmacies, les produits thérapeutiques et les stupéfiants¹⁾ est modifiée comme il suit:

Article 106a, alinéas 1 et 2 (nouvelle teneur), **alinéa 2bis** (nouveau) et **alinéa 4** (nouvelle teneur)

Art. 106a ¹ Seuls les pharmaciens autorisés à exercer sous leur propre responsabilité professionnelle, titulaires d'un certificat reconnu en vaccination valide ou ayant suivi la formation initiale en vaccination dans le cadre du cursus universitaire de base, sont habilités à procéder à la vaccination en pharmacie.

² Les pharmaciens souhaitant procéder à la vaccination en pharmacie doivent s'annoncer auprès du Service de la santé publique, en fournissant un dossier complet.

^{2bis} Les pharmaciens autorisés annoncent au Service de la santé publique tout changement portant sur un élément figurant dans le dossier initial.

(...)

⁴ Le département auquel est rattaché le Service de la santé publique précise, par voie de directives, les modalités d'exécution nécessaires, en particulier la procédure d'annonce et la liste des vaccins pouvant être administrés par les pharmaciens.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Delémont, le 26 novembre 2024 Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 812.41

République et Canton du Jura

Arrêté fixant l'entrée en vigueur du concordat des 14/15 novembre 2023 entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura concernant le transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura (Concordat sur le transfert de Moutier)

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 36, alinéas 1 et 2, du concordat entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura concernant le transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura (Concordat sur le transfert de Moutier), d'entente avec le Conseil-exécutif du canton de Berne, arrête:

Article premier Sous réserve des articles 2 et 3, le concordat entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura concernant le transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura (Concordat sur le transfert de Moutier) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Article 2 Les articles 4, alinéa 3, 6, 10 à 12, 24, 25, 29 à 34 et 36 entrent en vigueur de manière anticipée le 1^{er} janvier 2025.

Article 3 L'entrée en vigueur anticipée d'autres articles peut être fixée ultérieurement d'entente avec le Conseil-exécutif du canton de Berne.

Delémont, le 26 novembre 2024 Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

Arrêté fixant l'entrée en vigueur de l'acte du 27 mars 2024 relatif à l'approbation du concordat entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura concernant le transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura et à l'abrogation de l'article 139 de la Constitution

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu le chiffre IV de l'acte du 27 mars 2024 relatif à l'approbation du concordat entre le canton de Berne et la Répu-

blique et Canton du Jura concernant le transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura et à l'abrogation de l'article 139 de la Constitution, vu le résultat du scrutin populaire du 22 septembre 2024, arrête:

Article unique L'acte du 27 mars 2024 relatif à l'approbation du concordat entre le canton de Berne et la République et Canton du Jura concernant le transfert de la commune municipale de Moutier dans le canton du Jura et à l'abrogation de l'article 139 de la Constitution entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Delémont, le 26 novembre 2024 Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Arrêté
concernant le taux de l'intérêt moratoire
applicable à l'impôt de succession
et de donation pour l'année fiscale 2025**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 31, alinéa 3, de la loi du 13 décembre 2006 sur l'impôt de succession et de donation¹⁾,

arrête:

Article premier Le taux de l'intérêt moratoire applicable à l'impôt de succession et de donation faisant l'objet d'une taxation en 2025 est fixé à 5%.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Delémont, le 26 novembre 2024 Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 642.1

République et Canton du Jura

**Arrêté
concernant les termes d'échéance
des acomptes d'impôts pour l'année 2025**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 178, alinéa 2, de la loi d'impôt du 26 mai 1988¹⁾,

arrête:

Article premier Les termes d'échéance des acomptes pour les impôts directs de l'Etat et des communes dus en 2025 sont fixés au 10 janvier, 10 février, 10 mars, 10 avril, 10 mai, 10 juin, 10 juillet, 10 août, 10 septembre, 10 octobre, 10 novembre et 10 décembre 2025.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Delémont, le 26 novembre 2024 Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 641.11

République et Canton du Jura

**Arrêté
concernant les taux d'intérêts compensatoire,
moratoire, rémunérateur et sur paiements
volontaires applicables aux impôts directs
durant l'année civile 2025**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les articles 105, alinéa 2, et 181a de la loi d'impôt du 26 mai 1988¹⁾,

arrête:

Article premier 1 Le taux de l'intérêt moratoire applicable aux impôts directs est fixé à 5% durant l'année civile 2025.

2 Le taux de l'intérêt compensatoire négatif est fixé à 0,50% durant l'année civile 2025.

3 Les taux de l'intérêt rémunérateur, compensatoire positif et de l'intérêt sur paiements volontaires applicables aux impôts directs sont fixés à 0,25% durant l'année civile 2025.

Art. 2 Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Delémont, le 26 novembre 2024 Au nom du Gouvernement
La présidente: Rosalie Beuret Siess
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 641.11

Service des contributions

Prescription de l'impôt anticipé 2021

Il est rappelé aux bénéficiaires que le droit au remboursement de l'impôt anticipé s'éteint s'il n'est pas exercé au plus tard à la fin de la troisième année civile suivant celle de l'échéance.

Quiconque veut faire valoir un droit à l'imputation ou au remboursement de l'impôt anticipé déduit en 2021 doit déposer la demande au plus tard jusqu'au 31 décembre 2024.

Si toutefois, pour une raison ou une autre, par exemple dans les cas de succession, la demande de remboursement ne peut être présentée dans le délai prescrit, il y a lieu de déposer à tout le moins une demande provisoire afin que le droit au remboursement de l'impôt anticipé soit sauvegardé.

Les demandes doivent être adressées à la Section des personnes physiques, Impôt anticipé, rue de la Justice 2, 2800 Delémont, tél. 032 420 55 66.

Delémont, décembre 2024.

Le chef du Service des contributions: Pascal Stucky.

Service de l'économie rurale

Programme des marchés publics de bétail 2025

Inscriptions par internet: www.agrijura.ch → Marché de bétail → Inscriptions aux marchés de bétail (QR-code ci-contre). Une confirmation d'inscription sera envoyée par e-mail.



Passé le délai, des inscriptions peuvent encore être acceptées, selon les marchés, mais par téléphone uniquement (032 420 78 33, Service de l'économie rurale).

Programme visible dès le mercredi sous:

www.proviande.ch → Marché → Prix hebdomadaires & données du marché → Programme des marchés

Date	Heure	Lieu	Délai d'inscription
6 janvier	8 h 15	Saignelégier	24 décembre (10h00)
20 janvier	8 h 15	Glovelier	14 janvier (10h00)
27 janvier	8 h 15	Porrentruy	21 janvier (10h00)
3 février	8 h 15	Saignelégier	28 janvier (10h00)
17 février	8 h 15	Glovelier	11 février (10h00)
26 février	8 h 15	Porrentruy	18 février (10h00)
3 mars	8 h 15	Saignelégier	25 février (10h00)
17 mars	8 h 15	Glovelier	11 mars (10h00)
31 mars	8 h 15	Porrentruy	25 mars (10h00)
9 avril	8 h 15	Saignelégier	1 ^{er} avril (10h00)

15 avril	8 h 15	Glovelier	8 avril (10 h 00)
28 avril	8 h 15	Porrentruy	22 avril (10 h 00)
7 mai	8 h 15	Saignelégier	29 avril (10 h 00)
19 mai	8 h 15	Glovelier	13 mai (10 h 00)
26 mai	8 h 15	Porrentruy	20 mai (10 h 00)
2 juin	8 h 15	Saignelégier	27 mai (10 h 00)
24 juin	8 h 15	Glovelier	17 juin (10 h 00)
30 juin	8 h 15	Porrentruy	24 juin (10 h 00)
7 juillet	8 h 15	Saignelégier	1 ^{er} juillet (10 h 00)
23 juillet	8 h 15	Porrentruy	15 juillet (10 h 00)
28 juillet	8 h 15	Saignelégier	22 juillet (10 h 00)
4 août	8 h 15	Glovelier	29 juillet (10 h 00)
25 août	8 h 15	Porrentruy	19 août (10 h 00)
2 septembre	8 h 15	Saignelégier	26 août (10 h 00)
15 septembre	8 h 15	Glovelier	9 septembre (10 h 00)
29 septembre	8 h 15	Porrentruy	23 septembre (10 h 00)
6 octobre	8 h 15	Les Bois	30 septembre (10 h 00)
14 octobre	8 h 15	Glovelier	7 octobre (10 h 00)
29 octobre	8 h 15	Porrentruy	21 octobre (10 h 00)
5 novembre	8 h 15	Saignelégier	28 octobre (10 h 00)
11 novembre	8 h 15	Glovelier	4 novembre (10 h 00)
24 novembre	8 h 15	Porrentruy	18 novembre (10 h 00)
1 ^{er} décembre	8 h 15	Saignelégier	25 novembre (10 h 00)
9 décembre	8 h 15	Glovelier	2 décembre (10 h 00)
15 décembre	8 h 15	Porrentruy	9 décembre (10 h 00)

Courtemelon, novembre 2024.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

Service de l'économie rurale

Programme des marchés de moutons 2025 pour le canton du Jura

Lieu: Glovelier

Dates	Délais d'inscription
17 mars	10 mars, 12 h 00
24 juin	16 juin, 12 h 00
4 août	28 juillet, 12 h 00
14 octobre	6 octobre, 12 h 00
9 décembre	1 ^{er} décembre, 12 h 00

Heures: Seront fixées la semaine précédant le marché, en fonction des marchés de bovins du matin. Programme visible dès le mercredi sous www.proviande.ch
→ Marché → Prix hebdomadaires & données du marché
→ Programme des marchés

Renseignements par téléphone auprès de notre Service.

Inscriptions par téléphone au Service de l'économie rurale (032 420 78 33).

Renseignements pour chaque marché sur internet: www.agrijura.ch → Marché de bétail
→ Inscriptions aux marchés de bétail (QR-code ci-contre).



Courtemelon, novembre 2024.

Le chef du Service de l'économie rurale:
Jean-Paul Lachat.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Entrée en vigueur du règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux (RETE) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de La Baroche le 8 octobre 2024, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 20 novembre 2024.

Réuni en séance du 26 novembre 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2024.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

La Baroche

Entrée en vigueur du règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) et règlement tarifaire y relatif

Les règlements susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de la Baroche le 8 octobre 2024, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 20 novembre 2024.

Réuni en séance du 26 novembre 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2024.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Basse-Allaine

Assemblée communale ordinaire du budget mercredi 18 décembre 2024, à 20h00, à la salle polyvalente de Courtemaîche

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 octobre 2024.
2. Discuter et voter un crédit de Fr. 138900.– destiné à financer les travaux de mise en conformité – étape 2 – de la station d'épuration des eaux usées (STEP) à Montignez, à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction de subventions éventuelles à recevoir, et donner compétence au Conseil communal pour contracter un emprunt et le consolider.
3. Discuter et voter le prix de vente des parcelles communales disponibles pour l'année 2025 et donner compétence au Conseil communal de conclure les ventes.
4. Discuter et voter le budget 2025, la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
5. Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 et le budget mentionné au point 4 sont déposés publiquement au Secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal www.basse-allaine.ch à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent les consulter.

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Courtemaîche, le 29 novembre 2024.

Conseil communal.

Boécourt-Séprais

Election par les urnes le 9 février 2025 du président des assemblées bourgeoises

Les citoyennes et les citoyens habiles à voter en matière bourgeoise sont convoqués aux urnes pour procéder à l'élection du président des assemblées bourgeoises, selon le système majoritaire.

Chaque candidature doit porter la signature manuscrite du candidat et celle d'au moins cinq électeurs domiciliés dans la commune bourgeoise. Ils-elles indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession des candidat-e-s.

Les listes des candidats doivent être déposées au Secrétariat bourgeois jusqu'au lundi 23 décembre 2024, à 18h00.

Le retrait de candidatures sur les listes peut se faire jusqu'au vendredi 27 décembre 2024, à 18h00.

Lieu du scrutin: Secrétariat bourgeois, Boécourt.

Ouverture du bureau de vote: Dimanche 9 février 2025, de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage: Dimanche 2 mars 2025.

Boécourt, le 25 novembre 2024.

Conseil bourgeois.

Boécourt-Séprais

Assemblée bourgeoise mardi 17 décembre 2024, à 20h00, au camotzet de la Bourgeoisie

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et voter un crédit de CHF 95000.– en vue du remplacement du tracteur; donner les compétences au Conseil pour assurer le financement.
3. Discuter et voter le budget 2025 des comptes forestiers et bourgeois
4. Divers.

Boécourt, le 25 novembre 2024.

Secrétariat bourgeois.

Bourrignon

Assemblée communale ordinaire mercredi 18 décembre 2024, à 20h00, à la salle des assemblées du bâtiment communal

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 12 juin 2024, publié sur le site internet de la commune.
2. Décider de la vente de la parcelle N° 1055 du ban de Bourrignon pour le prix de Fr. 110.00/m².

Dernier délai pour la remise des publications: **lundi 12 heures**

3. Décider de la vente d'une portion d'environ 40 m² de la parcelle N° 143 du ban de Bourrignon pour le prix de Fr. 80.00/m².
4. Décider de la vente du bâtiment de l'ancienne école pour le prix de Fr. 35000.00.
5. Discuter et voter le budget 2025, fixer les éléments de base.
6. Divers.

Bourrignon, le 2 décembre 2024.

Conseil communal.

Bure

Réglementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 30 septembre 2024, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 21 novembre 2024, les restrictions suivantes sont publiées:

- Pose des signaux OSR 2.59.1 « Zone 30 », OSR 2.59.2 « Fin de zone 30 ». Mise en zone 30 km/h des rues suivantes: route des Bornes (exploitation agricole), chemin de Buratte, rue des Cerisiers, rue de la Chève, rue du Coinat, rue de la Condemenne, rue des Damassiniens, rue Le Chos, rue de la Louvière, route du Maira, rue de la Maltière, rue Sur Mercon, rue de la Moissonnière, rue du Paquis, route du Paradis (exploitation agricole), rue des Pommiers, rue Pré Genin, rue Pré Nagé, rue Pré St-Nicolas, rue Prévôt, impasse des Pruniers, chemin de Tchaimpey, rue Tchésa, rue de la Terrière, rue du Voirdgerat, impasses du Voirdgerat.
- Pose des signaux OSR 2.59.5 « Zone de rencontre ». Mise en zone de rencontre du secteur de l'école: rue de la Louvière, rue Prévôt, rue du Voirdgerat.
- Réalisation de bandes longitudinales pour piétons OSR 6.19 avec potelets flexibles de protection sur les rues suivantes: rue de la Condemenne, rue de la Terrière, rue du Coinat et rue Prévôt.
- Remplacement des signaux OSR 2.01 « Interdiction générale de circuler » par les signaux OSR 2.13 « circulation interdite aux voitures et motocycles ». La plaque complémentaire « riverains autorisés » est maintenue. Les rues concernées sont les suivantes: rue de la Condemenne, rue des Cerisiers, rue Tchésa, rue Sur Mercon et chemin de Tchaimpey.

Les plans de signalisation et marquage sont consultables à l'Administration communale (Route de Porrentruy 4, CH-2915 Bure).

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision soit jusqu'au 17 janvier 2025.

Bure, le 2 décembre 2024.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Courtedoux

Assemblée communale ordinaire jeudi 12 décembre 2024, à 20h 00, à la halle polyvalente

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 septembre 2024.
2. Information communale au sujet du dépôt des déchets verts à « La Prairie », Route de Courtedoux 97, 2900 Porrentruy.
3. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget communal 2025.
4. Information communale concernant le suivi des travaux de la Combatte et de la Grange.
5. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.courtedoux.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au Secrétariat communal, au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Courtedoux, le 27 novembre 2024.

Conseil communal.

Delémont

Entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances sur la consommation d'électricité

Le règlement communal susmentionné, adopté par le Conseil de Ville de Delémont le 30 septembre 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 20 novembre 2024.

Réuni en séance du 26 novembre 2024, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Conseil communal.

Develier

Assemblée communale ordinaire lundi 16 décembre 2024, à 19h 30, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 août 2024, publié sur le site internet de la commune.
2. Discuter et voter les budgets 2025, fixer les éléments de base.
3. Divers.

Develier, le 2 décembre 2024.

Conseil communal.

Grandfontaine

Assemblée communale ordinaire mardi 17 décembre 2024, à 20h 00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2024.

3. Discuter et voter un crédit supplémentaire de Fr. 36 000.– pour réviser le plan d'aménagement local; donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement et sa consolidation.
4. Prendre connaissance et approuver la révision du plan d'aménagement local (PAL) de la commune mixte de Grandfontaine.
5. Prendre connaissance et voter un crédit d'étude de Fr. 17 000.– pour la réalisation du Plan Spécial «Sur le Rang»; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.
6. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2025 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
7. Divers.

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet communal www.grandfontaine.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Grandfontaine, le 2 décembre 2024.

Conseil communal.

Haute-Ajoie

**Assemblée communale ordinaire
jeudi 12 décembre 2024, à 20h 00,
à la halle de gymnastique à Chevenez**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 27 juin 2024.
2. Informations – Communications.
3. Discuter et voter le crédit de construction supplémentaire de CHF 30 000.– pour la révision du Plan d'aménagement local (PAL); donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.
4. Discuter et voter une participation financière de CHF 18 000.– au capital-actions de la société Energies District de Porrentruy «EDP SA», sous réserve de sa constitution; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs.
5. Discuter et voter l'acquisition d'un véhicule utilitaire de CHF 30 000.– pour la voirie communale; donner compétence au Conseil communal pour en assurer et consolider le financement, sous déduction des participations financières de tiers.
6. Budget 2025 – Comptes de résultat: prendre connaissance et approuver la quotité d'impôt, les taxes communales et le budget 2025.
7. Décider la vente de la parcelle N° 3251 du ban de Chevenez/Haute-Ajoie au prix de CHF 85.– par m², soit CHF 487 900.–, et donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.
8. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal en faveur de Madame Marie-Madeleine Yvonne Isabey, née le 25.10.1972, domiciliée à Chevenez, originaire de France.
9. Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au Secrétariat communal ou sur le site internet www.hauteajoie.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat

communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans relecture.

Le budget mentionné sous chiffre 6 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site www.hauteajoie.ch.

Chevenez le 2 décembre 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Nivellement des tombes

La Commune mixte de Haute-Sorne fera procéder, courant 2025, au nivellement des tombes tombées dans le domaine public.

Conformément aux articles 19 et 21 du Règlement concernant les inhumations et les cimetières de la Commune mixte de Haute-Sorne, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, les personnes qui désirent renouveler la concession des tombes de leurs parents inhumés depuis 25 ans et plus, sont invitées, à adresser leurs demandes écrites au Conseil communal de la Commune mixte de Haute-Sorne, Case postale 246, 2854 Bassecourt, dans un délai de trois mois, soit jusqu'au 5 mars 2025.

Les mausolées des tombes non concessionnées seront enlevés par les soins de la Commune et resteront à disposition de cette dernière, sauf demande écrite.

Bassecourt, le 25 novembre 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Nivellement des tombes

La Commune mixte de Haute-Sorne fera procéder, courant 2025, au nivellement des tombes tombées dans le domaine public.

Conformément aux articles 19 et 21 du Règlement concernant les inhumations et les cimetières de la Commune mixte de Haute-Sorne, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, les personnes qui désirent renouveler la concession des tombes de leurs parents inhumés depuis 25 ans et plus, sont invitées, à adresser leurs demandes écrites au Conseil communal de la Commune mixte de Haute-Sorne, Case postale 246, 2854 Bassecourt, dans un délai de trois mois, soit jusqu'au 5 mars 2025.

Les mausolées des tombes non concessionnées seront enlevés par les soins de la Commune et resteront à disposition de cette dernière, sauf demande écrite.

Bassecourt, le 25 novembre 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Nivellement des tombes

La Commune mixte de Haute-Sorne fera procéder, courant 2025, au nivellement des tombes tombées dans le domaine public.

Conformément aux articles 19 et 21 du Règlement concernant les inhumations et les cimetières de la Commune mixte de Haute-Sorne, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, les personnes qui désirent renouveler la concession des tombes de leurs parents inhumés depuis 25 ans et plus, sont invitées, à adresser leurs demandes écrites au Conseil communal de la Commune mixte de Haute-Sorne, Case postale 246, 2854 Bassecourt, dans un délai de trois mois, soit jusqu'au 5 mars 2025.

Les mausolées des tombes non concessionnées seront enlevés par les soins de la Commune et resteront à disposition de cette dernière, sauf demande écrite.

Bassecourt, le 25 novembre 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Undervelier

Nivellement des tombes

La Commune mixte de Haute-Sorne fera procéder, courant 2025, au nivellement des tombes tombées dans le domaine public.

Conformément aux articles 19 et 21 du Règlement concernant les inhumations et les cimetières de la Commune mixte de Haute-Sorne, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017, les personnes qui désirent renouveler la concession des tombes de leurs parents inhumés depuis 25 ans et plus, sont invitées, à adresser leurs demandes écrites au Conseil communal de la Commune mixte de Haute-Sorne, Case postale 246, 2854 Bassecourt, dans un délai de trois mois, soit jusqu'au 5 mars 2025.

Les mausolées des tombes non concessionnées seront enlevés par les soins de la Commune et resteront à disposition de cette dernière, sauf demande écrite.

Bassecourt, le 25 novembre 2024.

Conseil communal.

Lajoux

Convocation du corps électoral à l'élection complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Lajoux sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e selon le système majoritaire à 2 tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 16 décembre 2024, à 12h00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Salle du Conseil au Bureau communal. **Heures d'ouverture:** Dimanche 9 février 2025, de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 2 mars 2025, aux mêmes heures et au même lieu.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 12 février 2025, à 12h00.

Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Lajoux, le 28 novembre 2024.

Conseil communal.

Pleigne

Assemblée communale ordinaire jeudi 12 décembre 2024, à 20h00, à l'Epicentre

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 31 octobre 2024.

2. Discuter et voter une dépense de CHF 26000.–, pour la réalisation d'un plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau communaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
3. Décider et voter la vente de la parcelle N° 2447 du lotissement «Vie de Ferrette», d'une surface de 697 m² à M. Nicolas Pape, au prix de CHF 120.– le m², pour un montant total de CHF 83640.–; donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatifs.
4. Discuter et voter les taxes communales, la quotité d'impôt et le budget 2025.
5. Divers.

Pleigne, le 28 novembre 2024.

Conseil communal.

Les Riedes-Dessus

Assemblée bourgeoise mardi 17 décembre 2024, à 20h00, à la Maison bourgeoise des Riedes-Dessus

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 2 septembre 2024.
2. Présentation et approbation du budget 2025.
3. Divers.

Les Riedes-Dessus, le 29 novembre 2024.

Conseil bourgeois.

Saulcy

Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 9 février 2025

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Saulcy sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal-e, selon le système de la majorité à deux tours conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 16 décembre 2024, à 12h00. Sera indiqué: le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Bâtiment communal, Sur les Cras 5. **Heures d'ouverture:** Dimanche 9 février 2025, de 10h00 à 12h00.

Scrutin de ballottage éventuel: Dimanche 2 mars 2025, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 12 février 2025, à 12h00.

Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Saulcy, le 2 décembre 2024.

Conseil communal.

Soyhières

Assemblée communale ordinaire mercredi 18 décembre 2024, à 20h00, à La Cave

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 13 novembre 2024.
2. Discuter et voter un emprunt ferme de Fr. 27000.– pour l'acquisition d'une benne à compacter le carton pour la

- déchetterie communale; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement.
3. Discuter et adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2025.
 4. Accueillir les jeunes gens de la classe d'âge 2006 à l'occasion de leur entrée dans la vie civique.
 5. Informations communales.
 6. Divers.

Le budget 2025 sera disponible sur le site internet www.soyhieres.ch ainsi qu'au Secrétariat communal dès le 6 décembre prochain.

Important: Nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Soyhières, le 29 novembre 2024.

Conseil communal.

Undervelier

Assemblée bourgeoise

**jeudi 19 décembre 2024, à 20h 00,
à la salle communale de et à Undervelier**

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Election d'un membre au Conseil de bourgeoisie.
5. Discuter et approuver le budget 2025.
6. Divers.

Undervelier, le 2 décembre 2024.

Conseil bourgeois.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura

Eglise réformée évangélique
de la République et Canton du Jura

Taux d'imposition des personnes morales

L'Assemblée de l'Eglise réformée évangélique de la République et Canton du Jura, dans sa séance du 23 novembre 2024, et l'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine, dans sa séance du 25 novembre 2024, ont fixé, pour l'année 2025, le taux d'imposition des personnes morales à 7,98% de l'impôt d'Etat.

Delémont, le 29 novembre 2024.

Au nom de l'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine

La Présidente: Laure Miserez Lovis.

L'Administrateur: Pierre-André Schaffter.

Au nom de l'Assemblée de l'Eglise réformée évangélique du Canton du Jura

Le Président: Jean-Louis Walther.

L'Administrateur: Jérémie Cortat.

journalofficiel@lepays.ch

Cornol

**Assemblée de la commune ecclésiastique
mardi 17 décembre 2024, à 20h 15, à la Maison de paroisse**

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2025.
4. Informations pastorales.
5. Divers.

Cornol, le 29 novembre 2024.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

Alle

Requérante: Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle. Auteur du projet: Planibat sàrl, Coinat d'Essertiau 10, 2942 Alle.

Description de l'ouvrage: Remplacement et assainissement des installations existantes: tables, bancs, tyrolienne, pont en bois, balançoire et du foyer pour le feu; mise en place de nouveaux éléments: tableau noir, toboggan en alu, escalier, voile d'ombrage, cabanon en bois naturel et d'une passerelle en bois; suppression d'une ancienne tour en bois.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 6104, sise à la rue Haut de Vertillat, 2942 Alle. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Article 24 ss LAT; article 3.4.4 RCC (périmètre protection paysage).

Dimensions nouvelles installations: Tableau noir: longueur 2m30, largeur 0m30, hauteur 2m50; toboggan alu + escalier: longueur 2m85, largeur 1m04, hauteur 2m05; voile d'ombrage: longueur 3m20, largeur 3m20; cabanon en bois naturel: longueur 2m12, largeur 1m76, hauteur 1m94; passerelle en bois: longueur 2m43 largeur 1m20, hauteur 1m98.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 2 décembre 2024.

Conseil communal.

Boécourt

Requérant: Gregory Cerri, Rue Jeanne-Haas Ulmann 6, 2800 Delémont. Auteur du projet Bulani - Architecture, Route de Châtillon 17, 2830 Courrendlin.

Description de l'ouvrage: La présente publication a pour but de compléter la publication du 21 novembre 2024, soit changement d'affectation et transformation d'une partie du bâtiment N° 7 pour l'aménagement de trois appartements supplémentaires et la transformation d'un appartement; aménagement d'une nouvelle place

de détente extérieure et réaménagement des places de stationnement.

Cadastre: Boécourt. Parcelle N° 24, sise à la Route Principale, 2856 Boécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Idem qu'existant.

Genre de construction: Idem qu'existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boécourt, Route de Séprais 11, Case postale 16, 2856 Boécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 24 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 2 décembre 2024.

Conseil communal.

Boncourt

Requérant: Yann Huguelit, Rue de la Côte 103, 2000 Neuchâtel. Auteur du projet: Bâticoncept Architecture Sàrl, Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une stabulation pour vaches allaitantes avec courette SRPA, fosse à lisier et récupérateur d'eau de pluie.

Cadastre: Boncourt. Parcelle N° 3053, sise à la rue Courtes Rayes, 2926 Boncourt. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Requête spéciale: Article 97 LAgr.

Dimensions: Longueur 35m00, largeur 22m00 hauteur 6m95, hauteur totale 9m85.

Genre de construction: Matériaux: radier béton, ossature métallique, bardage tôle RAL 8014 (brun sépia); toiture: charpente métallique, tôle RAL 8004 (brun cuivré) et translucide; création d'une fosse à lisier Ø 12m00, entourée de bloc lego 200/50/60 cm de 2 hauteurs; installation d'un récupérateur d'eau de pluie 1075/400 mm à côté du bâtiment existant N° 2.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boncourt, Route de France 15, 2926 Boncourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 6 décembre 2024.

Conseil communal.

Boncourt

Requérante: Maria Anisimova, Ostermundigenstrasse 40, 3006 Berne. Auteur du projet: Bâticoncept Architecture Sàrl, Grand Rue 14, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Rénovation du bâtiment et création de deux appartements.

Cadastre: Boncourt. Parcelle N° 2014, sise à la Rue du Stade 2, 2926 Boncourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Genre de construction: Pose d'isolation périphérique, ép. 180 mm, crépi blanc cassé; pose de nouvelles fenêtres en PVC blanc, nouvelle porte principale et pose de nouveaux volets verts en aluminium: démolition des deux cheminées et de l'escalier extérieur façade est; création d'une nouvelle fenêtre 90/155 cm à la place de la porte; installation d'une PAC air/eau; création de trois places de parking au nord avec pavés filtrants.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boncourt, Route de France 15, 2926 Boncourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 6 décembre 2024.

Conseil communal.

Boncourt

Requérants: Justine Gschwind et Christophe Nydegger, Route de France 15, 2926 Boncourt. Auteur du projet: Bâticoncept Architecture S.à.r.l, Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Transformation et rénovation du bâtiment.

Cadastre: Boncourt. Parcelle N° 3044, sise au Chemin En Bataillard 7, 2926 Boncourt. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Genre de construction: Pose de nouvelles fenêtres en PVC blanc et nouveaux volets aluminium brun; ouverture fenêtre à l'étage pour sdb 118/80 cm; agrandissement des fenêtres existantes au rez en porte-fenêtre 118/205 cm et baie vitrée 300/205 cm; installation d'une PAC air/eau: isolation périphérique ép. 180 mm, crépi blanc cassé; changement de tuiles en béton brun et pose de 8 panneaux solaires photovoltaïques; démolition des deux cheminées existantes, réfection complète de la toiture avec un rehaussement de 16 cm, charpente bois; installation d'un tubage pour poêle d'appoint; démolition ancien rangement et création d'un garage attenant à la maison; pose de pavés filtrants pour l'accès à la maison.

Dimensions du garage attenant à la maison: Longueur 7m00, largeur 4m50, hauteur max. 3m10.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boncourt, Route de France 15, 2926 Boncourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 10 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 6 décembre 2024.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Seleute

Requérants: Olivier Cerf, Monnat 2, 2888 Seleute; Vincent Cerf, Monnat 2, 2888 Seleute. Auteur du projet: Olivier Cerf, Monnat 2, 2888 Seleute.

Description de l'ouvrage: Rénovation, transformation et changement d'affectation du bâtiment N° 1A: transformations intérieures, ouverture d'une lucarne sur pan est du toit; aménagement d'une terrasse; nouveau revêtement en façades; ouverture d'une porte de garage au rez-de-chaussée; changement d'affectation en résidence principale.

Cadastre: Seleute. Parcelles N°s 105 et 116, sises à la rue Monnat, 2888 Seleute. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions principales: Inchangées; lucarne: longueur 11m85, largeur 7m30; terrasse: longueur 6m60, largeur 2m10; porte de garage: largeur 2m50, hauteur: 2m25.

Genre de construction: Matériaux façades: ossature bois isolée, bardage bois teinte naturelle; toiture partie nouvelle: tôle laquée RAL 8012 (brun rouge) et tuiles rouges existantes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 25 novembre 2024.

Conseil communal.

Courrendlin

Requérante: Commune de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Daphné Karaiskaki Architecture SASU, Avenue Gambetta 19, FR-75020 Paris.

Description de l'ouvrage: Extension des écoles de Courrendlin – Phase B y compris aménagements extérieurs / sous réserve de l'entrée en force du Plan spécial d'équipement de détail « Les Ecoles ».

Cadastre: Courrendlin. Parcelles N°s 129, 1035 et 1124, sises au Chemin des Ecoliers 2, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'utilité publique, UAc. Plan spécial d'équipement de détail Les Ecoles.

Dimensions: Longueur 24m70, largeur 24m70, hauteur 9m50, hauteur totale 9m50.

Genre de construction: Matériaux façades: plâtre int., lame d'air, isolation, béton apparent gris (ext.); toiture: dalle béton, isolation et étanchéité, végétalisation et panneaux solaires noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'amé-

nement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 21 novembre 2024.

Conseil communal.

Courrendlin

Requérante: Bleue-Verte SA, Chemin Nicolas Junker 1, 2740 Moutier. Auteur du projet: Voisard et Migy sàrl, Route de Courgenay 18, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Petite centrale hydroélectrique PCH Choindez: assainissement de la migration du poisson + mise en œuvre de mesures de protection contre les crues; assainissement du barrage; selon plans déposés.

Cadastre: Courrendlin. Parcelles N°s 1693 et 1081, sises à la rue Choindez, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AB.

Dérogation requise: Article 21 LFOR (distance à la forêt); article 43 RCC.

Dimensions barrage: Longueur 18m35, largeur 3m00, hauteur totale 15m40.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 27 novembre 2024.

Conseil communal.

Courrendlin

Requérants: Jordan Von Grünigen, Rue de l'Eglise 7, 2852 Courtételle; Christelle Von Grünigen Frésard, Rue de l'Eglise 7, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Etienne Chavanne SA, Rue Bellevue 2a, 2832 Rebeuvelier.

Description de l'ouvrage: Démolition de locaux intérieurs et agrandissement de la terrasse extérieure.

Cadastre: Courrendlin. Parcelle N° 904, sise à la Rue de la Vieille Eglise, 2830 Courrendlin. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions « nouvelle terrasse »: Longueur 5m63, largeur 4m00, hauteur 3m50, hauteur totale 3m50.

Genre de construction « nouvelle terrasse »: Matériaux façades: ossature bois BLC brun; toiture: dalle bois isolée, étanchée, fini gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 26 novembre 2024.

Conseil communal.

Delémont

Requérant et auteur du projet: ADS Immobilier Sàrl, Rue de l'Industrie 27, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'une véranda et remplacement du chauffage au gaz par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 4938, sise à la Rue du Murgier 10, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, HAa.

Dimensions: Longueur 6m45, largeur 3m76, hauteur 2m50.

Genre de construction: Matériaux façades: crépissage, teinte blanc cassé; toiture: couche d'alourdissement (gravier).

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 6 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 2 décembre 2024.

Conseil communal.

Les Genevez

Requérant et auteur du projet: Ignace Rebetez, Chez Sémon 5, 2714 Les Genevez.

Description de l'ouvrage: Transformation, changement d'affectation et assainissement thermique du bâtiment N° 5b pour l'aménagement d'un hébergement collectif avec garages; réaménagement des alentours avec place en groise et déplacement de l'accès.

Cadastre: Les Genevez. Parcelles N^{os} RP_107.3 et 186, sises au lieu-dit Sous les Rochers, Chez Sémon 5b, 2714 Le Prédame. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, périmètre à habit traditionnel dispersé (PH).

Dérogations requises: Article 24d al. 2 LAT; dérogation LFOR (distance par rapport à la forêt).

Dimensions: Longueur 11m39, largeur 11m31, hauteur 5m50, hauteur totale 8m21.

Genre de construction: Matériaux façades: bois teinte naturel, crépi blanc cassé; toiture: tuiles, rouge-brune.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez, La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 20 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Genevez, le 28 novembre 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant et auteur du projet: Bât Innov Sàrl, Vieux Môtier 2, 2853 Courfaivre.

Description de l'ouvrage: Construction d'un carport et d'un local de rangement.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 2577, sise à la Rue des Grands Prés 93, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article 63 de la LCER.

Dimensions: Longueur 7m45, largeur 6m65, hauteur 2m65, hauteur totale 3m52.

Genre de construction: Façades: bois, naturel ou grisé; toiture: tôles isolées, gris.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 2 décembre 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Requérant: Jérôme Schreck, La Petite Theurre 13, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Bureau technique Denis Chagnat SA, rue Vaillant 8, 2350 Saignelégier.

Description de l'ouvrage: Rénovation d'un appartement dans une ancienne ferme; installation d'une nouvelle production de chaleur (PAC à l'extérieur) pour cet appartement et installation de panneaux solaires photovoltaïques; selon plans déposés.

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 119, sise à la rue Au Village, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 2 décembre 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Undervelier

Requérante: Isabelle Burkhalter, Belle Etoile 1, 2748 Les Ecorcheresses. Auteur du projet: LBA Bern, Milchstrasse 9, 3072 Ostermundigen.

Description de l'ouvrage: Démolition d'un silo à lisier, construction d'une nouvelle fosse à lisier avec remise au-dessus.

Cadastre: Undervelier. Parcelle N° 444, sise à la rue Belle Etoile 1.2, 2748 Les Ecorcheresses. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Requête spéciale: Demande de soutien au sens de l'article 97 LAgr.

Dimensions: Longueur 12m00, largeur 12m00, hauteur 7m50, hauteur totale 9m00.

Genre de construction: Façades: béton couleur gris et bois couleur brun; toiture: tôle profilée couleur brun.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 2 décembre 2024.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Undervelier

Requérant: Alain Cerf, Milieu du Village 38, 2932 Cœuve. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Remplacement d'une chaudière électrique par une pompe à chaleur air/eau; selon plans déposés.

Cadastre: Undervelier. Parcelle N° 256, sise au lieu-dit Les Noes, Route de Soultce 27, 2863 Undervelier. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 LAT.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 21 janvier 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 29 novembre 2024.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision d'un départ, le Service des ressources humaines (SRH) met au concours le poste de

Collaborateur en charge du suivi des absences maladie / Case manager (H/F)

(80%, dont 20% pour une durée déterminée de deux ans, pérennisation envisageable)

Mission: Au sein du secteur Administration RH, vous assurez le suivi administratif relatif aux absences. Vous entretenez des contacts réguliers avec les collaborateurs, les services et les assureurs afin d'assurer un suivi rigoureux des dossiers. En parallèle, en qualité de case manager, vous accompagnez les collaborateurs dans leur réintégration et suivez l'évolution avec les services et les différents partenaires impliqués. Vous procédez à des analyses et à un suivi de l'absentéisme, proposez des indicateurs, et participez activement à la prévention des risques notamment en proposant des mesures à cet effet.

Profil: Vous êtes titulaire d'une formation HES en économie d'entreprise ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. La possession du brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales ou en ressources humaines est un sérieux atout. Vous maîtrisez parfaitement les outils informatiques (notamment Excel et ERP). Vous bénéficiez d'une expérience professionnelle de 2 à 4 ans au minimum dans le domaine RH. Vous faites preuve d'aptitudes à travailler de manière autonome et en équipe, d'excellentes capacités d'organisation et de planification. Vous avez le sens du contact (empathie), de la communication et de la négociation vous permettant de mener des entretiens difficiles. Vous faites preuve de diplomatie et de discrétion, et êtes rigoureux dans la tenue des dossiers et la gestion des délais.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur administratif Vb / Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Marc Grossenbacher, responsable secteur Administration RH du Service des ressources humaines, tél. 032 420 58 80.

Intéressé? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidats mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 3 janvier 2025** et comporter la mention « Postulation Collaborateur / Case manager (H/F) SRH ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Dernier délai:

jusqu'au lundi 12 heures

ressources humaines de la République et Canton du Jura,
Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Police cantonale met au concours un poste de

Sous-officier I de gendarmerie (H/F) à 80-100%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: En votre qualité de sous-officier I de gendarmerie, vous veillez au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Vous prévenez et réprimez les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Vous prenez les mesures d'urgence qui s'imposent et prêtez assistance à la population et aux partenaires, en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Vous assurez la protection des personnes et des biens. Vous menez des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Vous empêchez, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Vous assurez le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Vous rédigez des ordres et organisez des engagements selon les mandats attribués. Vous pouvez être appelé à remplacer un sous-officier II selon votre niveau de compétences.

Profil: Vous êtes titulaire du brevet fédéral de policier ainsi que du cours de conduite I (CCI ou vous vous engagez à suivre la formation). Vous possédez un sens avéré de l'organisation et démontrez une faculté constante d'adaptation et de souplesse. Vous accordez de l'importance au service public. Vous avez un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Vous faites preuve d'initiative et de dynamisme. Vous avez des aptitudes en communication et le sens du travail en équipe ainsi que des compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle. Vous maîtrisez l'environnement informatique et les outils spécifiques policiers.

Fonction de référence et classe de traitement:

Sous-officier I de gendarmerie / Classe 14.

Entrée en fonction: A définir.

Lieu de travail: Ensemble du territoire cantonal.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du chef de la Gendarmerie, major Eric Froidevaux, téléphone 032 420 65 65.

Intéressé? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidats mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse postulation@jura.ch (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 20 décembre 2024** et comporter la mention « Postulation Sous-officier I de gendarmerie (H/F) POC ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ à la retraite du titulaire, le Service des infrastructures, pour la Section des constructions routières, met au concours le poste de

Responsable des pistes cyclables (H/F) à 80-100%

Mission: Dans le cadre de votre fonction, vous veillez à l'intégration des mesures en faveur de la mobilité douce en lien avec les projets routiers afin de mettre à disposition de la population un réseau cyclable attractif et sécurisé. Vous planifiez, assurez et supervisez l'exécution des projets et des travaux liés à la réalisation du réseau cyclable cantonal de manière autonome ou avec l'aide de partenaires externes. Vous avez une vue d'ensemble du réseau des pistes cyclables, recherchez des possibilités de compléter et d'améliorer le réseau. Vous participez à l'élaboration du Plan sectoriel des pistes cyclables, veillez à son application et établissez une planification financière. Vous réalisez également des projets en lien avec la signalisation. Vous suivez l'évolution des projets de l'Agglomération de Delémont, planifiez et réalisez les projets liés à la Mobilité douce. Vous assurez l'examen des dossiers fédéraux/cantonaux et communaux en consultation dans le service en lien avec les routes en général et en établissez les préavis.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un titre HE ou universitaire niveau bachelor, ou d'un titre professionnel supérieur technique combiné à une longue expérience en génie civil. Vous avez un excellent sens de l'organisation et des priorités, et êtes capable de faire face aux interruptions fréquentes de travail. Vous disposez d'une grande sensibilité vis-à-vis des problèmes liés à la mobilité douce. Vous faites preuve de rigueur et avez une grande conscience professionnelle. Vous avez une approche orientée vers les solutions et les résultats. Vous maîtrisez la communication orale et écrite, avez de bonnes connaissances des outils informatiques usuels et êtes en possession du permis de conduire catégorie B.

Fonction de référence et classe de traitement:

Technicien spécialisé I / Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2025 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Jacques Riat, chef de la section, tél. 032 420 60 00.

Intéressé? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidats mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être envoyées par e-mail à l'adresse *postulation@jura.ch* (avec un seul fichier PDF en pièce jointe regroupant l'ensemble des documents) **jusqu'au 10 janvier 2025** et comporter la mention « Postulation Responsable des pistes cyclables (H/F) ». Si vous n'avez pas la possibilité d'envoyer votre dossier de candidature par voie électronique, celui-ci peut être adressé par voie postale au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.

www.jura.ch/emplois

Commune mixte de Saignelégier

En raison du départ de la titulaire, la Commune mixte de Saignelégier met au concours le poste de

Responsable du contrôle des habitants à 60 %

Tâches principales: Contrôle des habitants; teneur du registre d'impôt; seconder le secrétaire communal dans ses tâches; collaborer à l'agence communale AVS; responsable de la formation des apprenti-e-s.

Exigences: CFC d'employé-e de commerce; la connaissance du fonctionnement voire l'expérience au sein d'une administration communale représente un atout; maîtrise des outils informatiques courant (Microsoft Office); aptitude à travailler de manière indépendante, faire preuve de dynamisme, d'initiative, de rigueur et de discrétion; esprit d'équipe et disponibilité.

Entrée en fonction: De suite

Les candidat-e-s sont prié-e-s de faire parvenir leur postulation, accompagnée d'un curriculum vitæ et d'une copie de leurs titres, **jusqu'au vendredi 13 décembre 2024** à l'adresse suivante: Conseil communal, « Postulation », Rue de la Gare 18, CP 265, 2350 Saignelégier.

Renseignements: Catherine Erba, maire, 079 455 17 11; Secrétariat communal 032 951 16 22.

Commune mixte de Courtedoux

En prévision d'un départ à la retraite, la Commune mixte de Courtedoux met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve

Taux d'occupation 50%

Les exigences fixées sont les suivantes: CFC d'employé-e de commerce ou titre jugé équivalent; maîtrise des outils informatiques bureautiques dans l'environnement Windows; expérience souhaitée en comptabilité; aisance rédactionnelle; aptitude à travailler d'une manière indépendante et efficace; fournir des prestations de qualité; capacité d'initiative et de synthèse; expérience d'une administration communale serait un atout; être motivé-e, disponible et animé-e d'un esprit d'ouverture et de travail en équipe.

Traitement: Selon l'échelle U en vigueur (base: République et Canton du Jura).

Entrée en fonction: 1^{er} mai 2025.

Les candidats-e-s sont prié-e-s de faire parvenir leur postulation accompagnée d'un curriculum vitæ et d'une copie du CFC (ou titre équivalent), ainsi que les autres documents d'usage **jusqu'au 31 décembre 2024** (timbre de la poste faisant foi) à l'adresse suivante: Conseil communal, à l'att. de M^{me} le Maire, Rue du Collège 30A, 2905 Courtedoux.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la secrétaire communale, Auréline Meyer, par téléphone au 032 466 29 10 (touche 1) ou à l'adresse mail *aureline.meyer@courtedoux.ch*.

Courtedoux, le 27 novembre 2024.

Conseil communal.

Marchés publics

Adjudication

Adjudicateur

Service d'achat: Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse). Téléphone +41 32 424 43 43. E-mail: *info@courtetelle.ch*

Service demandeur (adjudicateur): Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse). Téléphone +41 32 424 43 43. E-mail: *info@courtetelle.ch*

Adjudicataire

Soumissionnaire: Groupe Egli AG, Längfeldweg 115, 2504 Biel/Bienne (Suisse)

Prix de l'offre retenue:

333618.80 CHF avec TVA de 8,1 %

Nombre d'offres reçues: 5

Décision d'adjudication

Date de la décision d'adjudication: 25.11.2024

Publication de l'appel d'offres sur Tenders Electronic Daily (TED): Oui

Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: Par le fait que la décision d'adjudication ait été notifiée par courrier recommandé directement auprès des soumissionnaires, le présent avis officiel n'est pas sujet à recours.

Objet du marché

Cette publication concerne: Appel d'offres

Numéro de l'avis: #2742-01

Date de publication: 29.8.2024

Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui

Genre de marché: Travail de construction

Objet et étendue du marché:

Construction d'une nouvelle école primaire à Courtételle

Information sur les lots:

Le marché est divisé en 8 lots comme suit:

Lot 1: CFC 224.1 - Etanchéité bitumineuse

Lot 2: CFC 271 - Plâtrerie

Lot 3: CFC 272.2 - Ouvrages métalliques courants

Lot 4: CFC 273.0 - Portes intérieures

Lot 5: CFC 273.3 - Menuiserie courante

Lot 6: CFC 281.0 - Chapes anhydrites et ciment

Lot 7: CFC 282.5 - Revêtements de paroi en bois et dérivés du bois

Lot 8: CFC 283.3 - Faux-plafonds en fibres minérales

Les candidats peuvent postuler pour un ou plusieurs lots.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 45000000 - Travaux de construction

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Autres CPV: 45000000 - Travaux de construction
Numéro du Code des frais de construction (CFC):
 271.0 - Crépis et enduits intérieurs
 271.1 - Construction à sec
Genre de travail de construction: Exécution
Catégorie: Bâtiment

Documents
 Pas d'indication.

Adjudication

Adjudicateur

Service d'achat: Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse). Téléphone +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse). Téléphone +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Adjudicataire

Soumissionnaire: Techno-pose Sàrl, Rue des Rochettes 4, 1522 Lucens (Suisse)

Prix de l'offre retenue:
 179925.40 CHF avec TVA de 8,1%

Nombre d'offres reçues: 1

Décision d'adjudication

Date de la décision d'adjudication: 25.11.2024

Publication de l'appel d'offres sur Tenders Electronic

Daily (TED): Oui

Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura
Voies de droit: Par le fait que la décision d'adjudication ait été notifiée par courrier recommandé directement auprès des soumissionnaires, le présent avis officiel n'est pas sujet à recours.

Objet du marché

Cette publication concerne: Appel d'offres

Numéro de l'avis: #2742-01

Date de publication: 29.8.2024

Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui

Genre de marché: Travail de construction

Objet et étendue du marché:

Construction d'une nouvelle école primaire à Courtételle

Information sur les lots:

Le marché est divisé en 8 lots comme suit:

Lot 1: CFC 224.1 - Etanchéité bitumineuse

Lot 2: CFC 271 - Plâtrerie

Lot 3: CFC 272.2 - Ouvrages métalliques courants

Lot 4: CFC 273.0 - Portes intérieures

Lot 5: CFC 273.3 - Menuiserie courante

Lot 6: CFC 281.0 - Chapes anhydrites et ciment

Lot 7: CFC 282.5 - Revêtements de paroi en bois et dérivés du bois

Lot 8: CFC 283.3 - Faux-plafonds en fibres minérales

Les candidats peuvent postuler pour un ou plusieurs lots.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 45000000 - Travaux de construction

Autres CPV: 45000000 - Travaux de construction

Numéro du Code des frais de construction (CFC):

272.1 - Eléments préfabriqués en métal

272.2 - Ouvrages métalliques courants

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Documents

Pas d'indication.

Adjudication

Adjudicateur

Service d'achat: Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse). Téléphone +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse). Téléphone +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Adjudicataire

Soumissionnaire: Thiévent et Gerber S.A., Bas des Combes 124 B, 2905 Courtedoux (Suisse)

Prix de l'offre retenue:

164375.65 CHF avec TVA de 8,1%

Nombre d'offres reçues: 3

Décision d'adjudication

Date de la décision d'adjudication: 25.11.2024

Publication de l'appel d'offres sur Tenders Electronic

Daily (TED): Oui

Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: Par le fait que la décision d'adjudication ait été notifiée par courrier recommandé directement auprès des soumissionnaires, le présent avis officiel n'est pas sujet à recours.

Objet du marché

Cette publication concerne: Appel d'offres

Numéro de l'avis: #2742-01

Date de publication: 29.8.2024

Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui

Genre de marché: Travail de construction

Objet et étendue du marché:

Construction d'une nouvelle école primaire à Courtételle

Information sur les lots:

Le marché est divisé en 8 lots comme suit:

Lot 1: CFC 224.1 - Etanchéité bitumineuse

Lot 2: CFC 271 - Plâtrerie

Lot 3: CFC 272.2 - Ouvrages métalliques courants

Lot 4: CFC 273.0 - Portes intérieures

Lot 5: CFC 273.3 - Menuiserie courante

Lot 6: CFC 281.0 - Chapes anhydrites et ciment

Lot 7: CFC 282.5 - Revêtements de paroi en bois et dérivés du bois

Lot 8: CFC 283.3 - Faux-plafonds en fibres minérales

Les candidats peuvent postuler pour un ou plusieurs lots.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 45000000 - Travaux de construction

Autres CPV: 45000000 - Travaux de construction

Numéro du Code des frais de construction (CFC):

273.0 - Portes intérieures

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Documents

Pas d'indication.

Adjudication

Adjudicateur

Service d'achat: Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse). Téléphone +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse). Téléphone +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Adjudicataire

Soumissionnaire: Röthlisberger AG, Die Schreinermanufaktur, Gewerbestrasse 7, 3535 Schüpbach (Suisse)

Prix de l'offre retenue:

386826.95 CHF avec TVA de 8,1%

Nombre d'offres reçues: 4

Décision d'adjudication

Date de la décision d'adjudication: 25.11.2024

Publication de l'appel d'offres sur Tenders Electronic

Daily (TED): Oui

Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: Par le fait que la décision d'adjudication ait été notifiée par courrier recommandé directement auprès des soumissionnaires, le présent avis officiel n'est pas sujet à recours.

Objet du marché

Cette publication concerne: Appel d'offres

Numéro de l'avis: #2742-01

Date de publication: 29.8.2024

Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui

Genre de marché: Travail de construction

Objet et étendue du marché:

Construction d'une nouvelle école primaire à Courtételle

Information sur les lots:

Le marché est divisé en 8 lots comme suit:

Lot 1: CFC 224.1 - Etanchéité bitumineuse

Lot 2: CFC 271 - Plâtrerie

Lot 3: CFC 272.2 - Ouvrages métalliques courants

Lot 4: CFC 273.0 - Portes intérieures

Lot 5: CFC 273.3 - Menuiserie courante

Lot 6: CFC 281.0 - Chapes anhydrites et ciment

Lot 7: CFC 282.5 - Revêtements de paroi en bois et dérivés du bois

Lot 8: CFC 283.3 - Faux-plafonds en fibres minérales

Les candidats peuvent postuler pour un ou plusieurs lots.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 45000000 - Travaux de construction

Autres CPV: 45000000 - Travaux de construction

Numéro du Code des frais de construction (CFC):

273.3 - Menuiserie courante

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Documents

Pas d'indication.

Adjudication

Adjudicateur

Service d'achat: Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse). Téléphone +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse). Téléphone +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Adjudicataire

Soumissionnaire: Swiss Floor GmbH, Gewerbestrasse 2, 2557 Studen/BE (Suisse)

Prix de l'offre retenue:

485980.20 CHF avec TVA de 8,1%

Nombre d'offres reçues: 2

Décision d'adjudication

Date de la décision d'adjudication: 25.11.2024

Publication de l'appel d'offres sur Tenders Electronic

Daily (TED): Oui

Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: Par le fait que la décision d'adjudication ait été notifiée par courrier recommandé directement auprès des soumissionnaires, le présent avis officiel n'est pas sujet à recours.

Objet du marché

Cette publication concerne: Appel d'offres

Numéro de l'avis: #2742-01

Date de publication: 29.8.2024

Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui

Genre de marché: Travail de construction

Objet et étendue du marché:

Construction d'une nouvelle école primaire à Courtételle

Information sur les lots:

Le marché est divisé en 8 lots comme suit:

Lot 1: CFC 224.1 - Etanchéité bitumineuse

Lot 2: CFC 271 - Plâtrerie

Lot 3: CFC 272.2 - Ouvrages métalliques courants

Lot 4: CFC 273.0 - Portes intérieures

Lot 5: CFC 273.3 - Menuiserie courante

Lot 6: CFC 281.0 - Chapes anhydrites et ciment

Lot 7: CFC 282.5 - Revêtements de paroi en bois et dérivés du bois

Lot 8: CFC 283.3 - Faux-plafonds en fibres minérales

Les candidats peuvent postuler pour un ou plusieurs lots.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 45000000 - Travaux de construction

Autres CPV: 45000000 - Travaux de construction

Numéro du Code des frais de construction (CFC):

281.0 - Chapes

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Documents

Pas d'indication.

Adjudication

Adjudicateur

Service d'achat: Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse). Téléphone +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse). Téléphone +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Adjudicataire

Soumissionnaire: Thiévent et Gerber S.A., Bas des Combes 124 B, 2905 Courtedoux (Suisse)

Prix de l'offre retenue:

267575.65 CHF avec TVA de 8,1%

Nombre d'offres reçues: 2

Décision d'adjudication

Date de la décision d'adjudication: 25.11.2024

Publication de l'appel d'offres sur Tenders Electronic

Daily (TED): Oui

Organe de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: Par le fait que la décision d'adjudication ait été notifiée par courrier recommandé directement auprès des soumissionnaires, le présent avis officiel n'est pas sujet à recours.

Objet du marché**Cette publication concerne:** Appel d'offres**Numéro de l'avis:** #2742-01**Date de publication:** 29.8.2024**Organe de publication:**

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui**Genre de marché:** Travail de construction**Objet et étendue du marché:**

Construction d'une nouvelle école primaire à Courtételle

Information sur les lots:

Le marché est divisé en 8 lots comme suit:

Lot 1: CFC 224.1 - Etanchéité bitumineuse

Lot 2: CFC 271 - Plâtrerie

Lot 3: CFC 272.2 - Ouvrages métalliques courants

Lot 4: CFC 273.0 - Portes intérieures

Lot 5: CFC 273.3 - Menuiserie courante

Lot 6: CFC 281.0 - Chapes anhydrites et ciment

Lot 7: CFC 282.5 - Revêtements de paroi en bois et dérivés du bois

Lot 8: CFC 283.3 - Faux-plafonds en fibres minérales

Les candidats peuvent postuler pour un ou plusieurs lots.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 45000000 - Travaux de construction**Autres CPV:** 45000000 - Travaux de construction**Numéro du Code des frais de construction (CFC):**

282.5 - Revêtements de paroi en bois et dérivés du bois

Genre de travail de construction: Exécution**Catégorie:** Bâtiment**Documents**

Pas d'indication.

Adjudication**Adjudicateur****Service d'achat:** Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse). Téléphone +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch**Service demandeur (adjudicateur):** Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse). Téléphone +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch**Adjudicataire****Soumissionnaire:** Frepa AG, Südstrasse 8, 3250 Lyss (Suisse)**Prix de l'offre retenue:**

109753.95 CHF avec TVA de 8,1%

Nombre d'offres reçues: 5**Décision d'adjudication****Date de la décision d'adjudication:** 25.11.2024**Publication de l'appel d'offres sur Tenders Electronic****Daily (TED):** Oui**Organe de publication:**

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: Par le fait que la décision d'adjudication ait été notifiée par courrier recommandé directement auprès des soumissionnaires, le présent avis officiel n'est pas sujet à recours.**Objet du marché****Cette publication concerne:** Appel d'offres**Numéro de l'avis:** #2742-01**Date de publication:** 29.8.2024**Organe de publication:**

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui**Genre de marché:** Travail de construction**Objet et étendue du marché:**

Construction d'une nouvelle école primaire à Courtételle

Information sur les lots:

Le marché est divisé en 8 lots comme suit:

Lot 1: CFC 224.1 - Etanchéité bitumineuse

Lot 2: CFC 271 - Plâtrerie

Lot 3: CFC 272.2 - Ouvrages métalliques courants

Lot 4: CFC 273.0 - Portes intérieures

Lot 5: CFC 273.3 - Menuiserie courante

Lot 6: CFC 281.0 - Chapes anhydrites et ciment

Lot 7: CFC 282.5 - Revêtements de paroi en bois et dérivés du bois

Lot 8: CFC 283.3 - Faux-plafonds en fibres minérales

Les candidats peuvent postuler pour un ou plusieurs lots.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 45000000 - Travaux de construction**Autres CPV:** 45000000 - Travaux de construction**Numéro du Code des frais de construction (CFC):**

283.3 - Faux-plafonds en fibres minérales

Genre de travail de construction: Exécution**Catégorie:** Bâtiment**Documents**

Pas d'indication.

Adjudication**Adjudicateur****Service d'achat:** Commune mixte de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier (Suisse). Tél. +41 32 422 15 15.E-mail: vincent.chetelat@develier.ch**Service demandeur (adjudicateur):** Commune mixte de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier (Suisse).**Adjudicataire****Soumissionnaire:** Comamala Ismail Architectes Sàrl, Place de la Gare 20, 2800 Delémont (Suisse)**Prix de l'offre retenue:** 335610.00 CHF sans TVA**Nombre d'offres reçues:** 4**Décision d'adjudication****Date de la décision d'adjudication:** 21.11.2024**Organe de publication:**

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: La présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal, 9, chemin du Château, 2900 Porrentruy, dans un délai de vingt jours à compter de sa publication. La procédure d'opposition est exclue. Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant doivent être joints au mémoire. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces exigences formelles peut notamment entraîner l'irrecevabilité du recours.**Objet du marché****Cette publication concerne:** Appel d'offres**Numéro de l'avis:** #4317-01**Date de publication:** 3.10.2024**Organe de publication:**

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui**Genre de marché:** Service**Objet et étendue du marché:**

Crescendo - Projet d'aménagement d'une crèche et extension de l'école primaire à Develier/Appel d'offre pour prestations d'architecture pour les phases 33 à 53 selon SIA102.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics
(Common Procurement Vocabulary, CPV):**CPV principal:** 71200000 - Services d'architecture**Numéro du Code des frais de construction (CFC):**

291 - Architecte

Documents

Pas d'indication.

Adjudication**Adjudicateur****Service d'achat:** Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (Decival SA), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Téléphone +41 32 466 88 81. E-mail: secretariat@sidp.ch**Service demandeur (adjudicateur):** Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (Decival SA), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Téléphone +41 32 466 88 81. E-mail: secretariat@sidp.ch**Adjudicataire****Soumissionnaire:** GOTRI SA, Chemin de la Combatte 8, 2802 Develier (Suisse)**Prix de l'offre retenue:**

3826458.94 CHF avec TVA de 8,1%

Nombre d'offres reçues: 2**Décision d'adjudication****Motifs de la décision d'adjudication:** L'offre a été jugée la plus avantageuse conformément aux critères d'évaluation.**Date de la décision d'adjudication:** 18.11.2024**Publication de l'appel d'offres sur Tenders Electronic****Daily (TED):** Oui**Organe de publication:**

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: La décision ayant été notifiée individuellement, la présente publication n'est pas sujette à recours.**Objet du marché****Cette publication concerne:** Appel d'offres**Numéro de l'avis:** #4451-01**Date de publication:** 3.10.2024**Organes de publication:**

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui**Genre de marché:** Service**Objet et étendue du marché:** Le marché mis en soumission concerne la collecte des déchets urbains combustibles (DUC) dans le district de Porrentruy. La collecte est réalisée dans les 19 communes du district. Cela représente environ 3830 tonnes pour l'année 2023.

Les prestations comprennent le ramassage avec pesage et identification, les transports, les vidages aux exutoires, les nettoyages des lieux de dépôts, le transfert des données de pesage, les contrôles et tests de mise en action et les séances de discussion.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics
(Common Procurement Vocabulary, CPV):**CPV principal:** 90511200 - Services de collecte des ordures ménagères**Documents**

Pas d'indication.

Adjudication**Adjudicateur****Service d'achat:** Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (Decival SA), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Téléphone +41 32 466 88 81. E-mail: secretariat@sidp.ch**Service demandeur (adjudicateur):** Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (Decival SA), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Téléphone +41 32 466 88 81. E-mail: secretariat@sidp.ch**Adjudicataire****Soumissionnaire:** Ramseyer S.A., Rue Pré-Genéz 10, 2950 Courgenay (Suisse)**Prix total:** Pas d'indication selon l'art. 51, al. 4, let. b LMP et AIMP 2019**Nombre d'offres reçues:** 1**Décision d'adjudication****Date de la décision d'adjudication:** 28.10.2024**Organe de publication:**

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: La décision ayant été notifiée individuellement, la présente publication n'est pas sujette à recours.**Objet du marché****Numéro de l'avis:** #4443-01**Date de publication:** 3.10.2024**Organe de publication:**

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Non**Genre de marché:** Service**Objet et étendue du marché:** Le marché mis en soumission concerne le transbordement des déchets urbains combustibles (DUC) et déchets urbains encombrants (DEC). Ces déchets sont collectés dans les 19 communes du district de Porrentruy par un transporteur tiers. Le contrat de collecte fait l'objet d'un appel d'offres public séparé.

Les prestations comprennent la mise à disposition de la plateforme de transbordement équipée d'un couvert, le pesage et identification des déchets, le transbordement des DUC et des DEC dans les bennes dédiées, le transfert des données de pesage, les contrôles et tests de mise en action et les séances de discussion.

En 2023, les quantités étaient de 3830 tonnes pour les DUC et de 526 tonnes pour les DEC.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 90500000 - Services liés aux déchets et aux ordures**Documents**

Pas d'indication.

Appel d'offres**Adjudicateur****Service d'achat:** Pepi Natale SA, Pepi Natale, Rue du Jura, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 423 83 30. E-mail: info@pepinatale.ch. Site: www.pepinatale.ch**Service demandeur (adjudicateur):** Commune de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin (Suisse). Tél. +41 32 436 10 70.**Objet et étendue du marché**

Travaux de réaménagement des berges de la Birse à Courrendlin.

Lieu d'exécution du mandat:

2830 Courrendlin/JU (Suisse)

Délai d'exécution: 2.5.2025 - 30.10.2026**Durée du contrat:** 2.5.2025 - 30.10.2026

Ce marché peut être prolongé.

Critères d'aptitude

Les critères figurent dans les documents.

Critères d'aptitude

Les critères figurent dans les documents.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV):

CPV principal: 45000000 - Travaux de construction

Catalogue des articles normalisés (CAN)

- 111 - Travaux en régie
- 113 - Installations de chantier
- 116 - Coupes de bois et défrichements
- 151 - Constructions de réseaux enterrés
- 211 - Fouilles et terrassements
- 213 - Travaux hydrauliques
- 221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation
- 222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers
- 223 - Chaussées et revêtements
- 237 - Canalisations et évacuation des eaux
- 241 - Constructions en béton coulé sur place

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Génie civil

Conditions de participation

Conditions dans les documents.

Délais

Tour de questions 1, à soumettre jusqu'au: 10.1.2025

Remise de l'offre: 7.2.2025 - 12h00

Offre valable jusqu'au: 30.10.2026

Ouverture publique des offres: Non

Documents

Langue(s) des documents d'appel d'offres: Français

Où obtenir les documents d'appel d'offres: *simap.ch*

Remise d'offre

Langues des offres: Français

Mode de remise: Autres, voir exigences formelles

Exigences formelles spécifiques: Selon indications définies lors de la publication ou de l'envoi de l'appel d'offre. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication. C'est la date et l'heure de réception qui font foi! Le candidat est seul responsable de l'acheminement de son offre. Les offres remises hors délais ne seront pas ouvertes et leurs auteurs ne seront pas considérés comme soumissionnaires pour la suite de la procédure.

Plus d'informations

Accords internationaux: Non

Langue(s) de procédure: Français

Organisation d'un dialogue: Non

Options: Non

Variantes autorisées? Oui

Seules les variantes d'exécution sont admises, les variantes de projet sont exclues. Le candidat doit impérativement présenter une offre complète et joindre la ou les variantes d'exécution, si elles sont admises, dans des documents séparés mais contenues dans la même enveloppe/colis. Seules sont prises en considération les variantes qui respectent parfaitement les conditions de l'appel d'offres et qui contiennent les éléments nécessaires: devis descriptif, avant-métrés, dimensionnement, preuve de qualité et de propriété des matériaux et des éléments de construction, plans et autres documents annexes.

Offres partielles autorisées? Non

Conditions générales

Communauté de soumissionnaires: Autorisée

Candidatures multiples de soumissionnaires dans le cadre de communautés de soumissionnaires: Autorisées

Sous-traitant: Autorisé

Participation multiple de sous-traitants: Autorisée

Voies de droit: Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal, 9, chemin du Château, 2900 Porrentruy, dans un délai de vingt jours à compter de sa publication. La procédure d'opposition est exclue. Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis

des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant doivent être joints au mémoire. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces exigences formelles peut notamment entraîner l'irrecevabilité du recours.

Organe de publication officiel

Journal officiel de la République et Canton du Jura
